

PROGRAMME RÉNORÉGION

AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DE RÉSIDENCES EN MILIEU RURAL

La Société d'habitation du Québec (SHQ), en collaboration avec la MRC de Sept-Rivières, offre le programme RénoRégion afin d'aider les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste à effectuer des travaux majeurs sur leur résidence. Ce programme vise à améliorer les conditions d'habitation des ménages vivant en milieu rural en offrant une aide financière pour corriger des déficiences importantes affectant l'intégrité du bâtiment.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants qui :

- ▶ Occupent leur résidence à titre de résidence principale ;
- ▶ Possèdent un revenu familial faible ou modeste ;
- ▶ Habitent dans une municipalité admissible sur le territoire de la MRC :
 - ▶ Faire partie d'une municipalité de moins de 15 000 habitants;
 - ▶ Pour les municipalités de 15 000 habitants et plus, seules les habitations non desservies par les services d'aqueduc et d'égout (privé ou public) sont admissibles;
- ▶ Vivent dans une résidence présentant une ou plusieurs déficiences majeures.
- ▶ Sont propriétaire d'un bâtiment dont la valeur, en excluant le terrain, est inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC, soit 150 000 \$.

TYPES DE TRAVAUX ADMISSIBLES

Les travaux doivent viser à corriger des problèmes majeurs touchant des éléments essentiels du bâtiment, par exemple :

- ▶ La toiture
- ▶ La structure
- ▶ Les murs extérieurs
- ▶ Les portes et fenêtres
- ▶ La plomberie
- ▶ L'électricité
- ▶ Le chauffage
- ▶ L'isolation thermique

Les travaux doivent représenter un minimum de 3 500 \$ et être réalisés par un entrepreneur qualifié.

MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière peut atteindre :

- ▶ Jusqu'à 95 % du coût reconnu des travaux admissibles
- ▶ Pour un maximum de 20 000 \$ à 25 000 \$, selon le revenu du ménage.

La subvention est versée après la réalisation des travaux et la vérification finale du dossier.

ÉTAPES DU PROGRAMME

1. Dépôt de la demande à la MRC
2. Analyse préliminaire du dossier
3. Inspection du bâtiment par un inspecteur accrédité
4. Évaluation des travaux requis
5. Autorisation de réaliser les travaux
6. Réalisation des travaux par un entrepreneur
7. Inspection finale et versement de l'aide financière

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Les citoyens intéressés doivent :

1. Remplir le formulaire d'inscription du programme RénoRégion
2. Fournir les documents requis (preuve de revenu, information sur la résidence, etc.)
3. Transmettre leur demande à la MRC de Sept-Rivières

INFORMATION ET DÉPÔT DES DEMANDES

Pour obtenir de l'information ou déposer une demande :

MRC de Sept-Rivières
Téléphone : 418 962-1900 poste 3223
Courriel : Daniel.Englisse@mrc.septrivieres.qc.ca